

MAIRIE DE LA BARRE

03 84 81 23 25

www.labarre39.fr



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 JUIN 2020

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 09 Mars 2020 et du 20 Mars 2020
- Délégation de signature
- Indemnités du Maire et des adjoints
- Installation des commissions
- Affectation du résultat 2019
- Vote du taux des taxes 2020
- Subventions aux associations
- Devis élagage
- Préparation du budget primitif 2020
- Questions diverses

Convocation : 02/06/2020

Affichage : 15/06/2020

Présents : Philippe GIMBERT, Claude BAYLE, Christelle BOBILLIER, Daniel BOURGEOIS, Michel CARMINATI, Christian FUMEZ, Rudy MASRABAYE, Sylvain LHOMME, Frédéric PAILLARD, Christophe TATIN, Michel VERTEL.

Secrétaire de séance : Daniel BOURGEOIS.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 09 MARS 2020 ET DU 20 MARS 2020

Après un bref rappel des points abordés et d'un état d'avancement des dossiers, les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

DELEGATION DE SIGNATURE

Mr le Maire fait lecture des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les délégations qui peuvent lui être consenties. Il précise que certains points nécessitent la fixation de limites par le Conseil Municipal, notamment en matière d'emprunt, de lignes de trésorerie, de subventions, de droit de préemption urbain, de droit de priorité, d'action en justice, de taxes autres que fiscales.

Après avoir pris connaissance des délégations possibles et fixé les limites, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la délégation de signature au maire.

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

A chaque renouvellement du conseil municipal, les indemnités des élus sont fixées par délibération à l'exception de celle du maire qui est automatique. Le taux maximal de cette dernière est de 25.5 % de l'indice brut terminal (991.80 € brut).

Concernant les adjoints, une enveloppe de 9.9 % de cet indice est à se partager entre les adjoints. Sur proposition du maire et après avoir échangé sur le sujet, le Conseil Municipal décide de répartir les indemnités comme suit :

1^{er} adjoint : 6.6 % de l'indice (256.70 € brut)

2^{ème} adjoint : 3.3 % de l'indice (128.35 € brut)

INSTALLATION DES COMMISSIONS

Mr le Maire présente les commissions existantes du dernier mandat, à savoir : urbanisme, forêt, voirie, personnel communal, bâtiments/patrimoine et appel d'offres. Il sollicite les élus pour connaître leur avis sur leur maintien ou non et la proposition de nouvelles commissions. Il précise que la commune d'Orchamps souhaite rencontrer un groupe d'élus concernant le cimetière ce qui pourrait être une nouvelle commission ou en compléter une autre. Il explique le fonctionnement de chaque commission.

Après avoir échangé le Conseil Municipal fixe les commissions suivantes :

Nom de la commission	Membres	Fonctionnement
Urbanisme	Christian FUMEZ (responsable) Sylvain LHOMME Christophe TATIN Christelle BOBILLIER Daniel BOURGEOIS	Commission fermée Réunion sur demande selon les dossiers d'urbanisme à traiter
Forêt	Michel CARMINATI (responsable) Frédéric PAILLARD Rudy MASRABAYE Claude BAYLE Christian FUMEZ	Commission ouverte Révision du plan d'aménagement forestier à venir
Voirie	Frédéric PAILLARD (responsable) Claude BAYLE Sylvain LHOMME Michel VERTEL	Commission ouverte ou fermée selon les questions à débattre
Bâtiments/patrimoine/ cimetière	Christian FUMEZ (responsable) Rudy MASRABAYE Christophe TATIN Daniel BOURGEOIS	Commission ouverte ou fermée selon les questions à débattre Audit énergétique à venir et rencontre avec Orchamps en vue d'une convention cimetière à établir

La commission « personnel communal » est supprimée, le maire étant référent.

AFFECTATION DU RESULTAT

Lors de la séance du 09 mars 2020, l'ancien conseil a délibéré sur le compte administratif qui était concordant avec le compte de gestion de la perception. Afin d'établir le budget primitif, il est nécessaire d'affecter les résultats afin de reporter les soldes de 2019. Mr le Maire propose d'affecter le résultat comme suit afin de couvrir le déficit d'investissement :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice	
a. Résultat de l'exercice	33 662.62 €
b. Résultats antérieurs reportés	84 576.70 €
c. Résultats à affecter (a+b)	118 239.32 €
d. Solde d'exécution d'investissement	-26 427.55 €
e. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement F	-26 427.55 €
AFFECTATION (=c)	118 239.32 €
Affectation en réserves R1068	26 427.55 €
Report en exploitation R002	91 811.77 €
DEFICIT REPORTE D002	

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation telle que présentée.

VOTE DU TAUX DES TAXES 2020

Mr le Maire indique que la volonté de la commune est de poursuivre les choix effectués lors du dernier mandat qui étaient de ne pas augmenter le taux des impôts locaux. Une réflexion est à engager sur ces taux puisqu'ils impactent la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), subvention de l'Etat versée aux communes en fonction de nombreux critères dont le montant des impôts locaux.

Taxes	Taux à La Barre en 2019	Taux moyen communaux au niveau national en 2019	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2020
Taxe foncière « bâti »	8.74	21.59	43.76
Taxe foncière « non bâti »	16.27	49.72	104.39

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mr le Maire présente la liste des subventions attribuées en 2019 et indique que les demandes ont été renouvelées sauf pour l'association sportive de l'école puisque le versement concernait le départ en classe verte de certains enfants. Deux demandes supplémentaires ont été adressées en mairie (ABC et Serre Vivante).

Après avoir échangé sur le sujet, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le versement des subventions suivantes :

Association	Montant	Association	Montant	TOTAL
ADOT	50 €	La Carotte	50 €	1250 €
Don du Sang	50 €	Valentin Haiiy	50 €	
Anciens Combattants	50 €	Sclérose en plaques	50 €	
Ligue contre le Cancer	50 €	PEP du Jura	50 €	
ABC	50 €	Croix Rouge	50 €	
Banque Alimentaire	50 €	Serre Vivante	60 €	
ADMR	140 €	Foyer Rural (cadeau Noël)	500 €	

DEVIS ELAGAGE

Un devis pour l'élagage des peupliers blancs à proximité du pont jaune a été adressé à la mairie, le montant s'élève à 1446 €. Les bois coupés seront à traiter par la commune.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis et autorise le Maire à signer et engager les travaux.

PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Afin d'établir le budget, il est nécessaire de connaître les orientations de la collectivité notamment en matière d'investissement.

Après avoir échangé sur le sujet, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'acquisition et le renouvellement de matériel de l'agent communal, propose l'aménagement Place du Chêne, la continuité des travaux de voirie rue des Charmois et de la rue de la Messotte, la poursuite du projet éolien.

QUESTIONS DIVERSES

- **Stationnement gênant** : demande des élus d'utiliser le pouvoir de police du maire afin de sécuriser le bus au point d'arrêt Bruandet et de régler le stationnement sauvage des employés de l'entreprise Tente.
- **Cimetière** : date à définir pour réunion avec la commune d'Orchamps, en soirée après 19h.
- **Interdiction de circuler** : la commune de Montepain sollicite l'autorisation d'installer un panneau afin d'interdire la circulation sur le chemin d'association foncière qui relie les 2 communes (vers le pont cassé). Après échange, les élus donnent un avis favorable à la mise en place d'un panneau **uniquement** si celui-ci indique la distance entre le panneau et la limite communale.
- **Dépôts sauvages** : Mr le Maire informe les élus qu'il a porté plainte en gendarmerie pour un dépôt d'ordures sur le chemin entre la RD et le Doubs.
- **Réunion téléphonique projet éolien** : un compte rendu sera distribué aux conseillers après correction d'un point ne correspondant pas à l'échange. Une réunion de présentation pour les nouveaux élus de La Barre et d'Orchamps est prévue le 12 juin à la salle des fêtes à Orchamps.
- **Synthèse eau 2019** : l'ARS a transmis le bilan de distribution de l'eau pour l'année 2019. Le document sera joint au compte rendu. Une question est posée concernant la dernière analyse. Mr le Maire précise que certains critères de qualité ne sont pas toujours bons mais qu'ils ne présentent pas de risques sans quoi l'ARS demanderait au SIVU de stopper la distribution d'eau.
- **Salle des fêtes** : la commune n'a pas reçu de directives concernant la réouverture de la salle. Un mail a été adressé à la Préfecture. La réponse sera transmise au Foyer Rural dès réception.
- **Eclairage terrain de boule** : l'éclairage étant relié à la salle des fêtes, le terrain n'est pas éclairé en dehors de la location de la salle. (gestion par le Foyer Rural)

Fin de la séance à 21h50.

Le Maire, P. GIMBERT